

Règlement particulier du jeu de grattage de La Pacifique des Jeux dénommé « 7 EXTRA »

Article 1 Cadre Juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Pacifique des Jeux publié sur www.pdj.pf, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « 7 EXTRA » visés dans les avis correspondants.

Article 2 Emissions de tickets et prix

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 250 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 700 F.CFP.

Article 3 Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	7 000 000 F.CFP	14 000 000 F.CFP
1 lot de	1 000 000 F.CFP	1 000 000 F.CFP
3 lots de	70 000 F.CFP	210 000 F.CFP
5 000 lots de	7 000 F.CFP	35 000 000 F.CFP
10 000 lots de	2 000 F.CFP	20 000 000 F.CFP
19 000 lots de	1 000 F.CFP	19 000 000 F.CFP
47 000 lots de	700 F.CFP	32 900 000 F.CFP
81 006 lots formant un total de		122 110 000 F.CFP

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeu gagnantes sur un même ticket.

Article 4 Description du jeu

4.1. La surface de jeu du ticket comporte trois zones de jeu réparties comme suit :

- Une zone de jeu dénommée « Vos numéros » composée de trente symboles (étoile, fer à cheval, trèfle à quatre feuilles) répartis en dix lignes de trois symboles ;
- Une zone de jeu dénommée « N° gagnants » composée de sept chiffres 7 (sept) ;
- Une zone de jeu dénommée « Bonus » composée de trois chiffres 7 (sept) dans des cartouches dorés.

4.2. Chaque ticket comporte trois étapes de jeu dénommées « JEU 1 », « JEU 2 » et « Bonus ».

4.3. **Première étape de jeu dénommée « JEU 1 »**

4.3.1 La première étape de jeu dénommée « JEU 1 » est composée de deux zones de jeu à gratter « Vos numéros » et « N° gagnants ».

4.3.2 Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « Vos numéros » sont trente

numéros avec leur transcription en lettres. A chaque numéro est associée une somme en francs CFP avec sa transcription en chiffres et lettres.

Les montants possibles à découvrir sont : 700 F, 1 000 F, 2 000 F, 7 000 F, 70 000 F, 1 000 000 F, 7 000 000 F, à l'exclusion de tout autre montant.

Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « N° gagnants » sont sept numéros avec leur transcription en lettre.

Les numéros figurant sous la couche grattable des deux zones de jeu « Vos numéros » et « N° gagnants » ne peuvent être que des numéros de la liste suivante : 1, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 59, à l'exclusion de tout autre numéro. Chacun de ces numéros ne peut pas figurer plus d'une fois au sein de la même zone de jeu.

- 4.3.3 Le joueur gratte la zone de jeu « N° gagnants » et découvre sept numéros avec leur transcription en lettres. Il gratte ensuite la zone de jeu « Vos numéros » et découvre trente numéros avec les sommes en francs CFP associées selon les modalités mentionnées à l'article 4.3.2.

S'il découvre, parmi les trente numéros inscrits dans la zone de jeu « Vos numéros », un ou plusieurs numéro(s) identique(s) à un ou plusieurs numéro(s) inscrit(s) dans la zone de jeu « Numéros gagnants », le ticket est gagnant et le joueur gagne la ou les somme(s) en francs CFP associée(s) au(x) numéro(s) découvert(s) dans la zone de jeu « Vos numéros » identique(s) au(x) numéro(s) de la zone de jeu « Numéros gagnants ».

- 4.3.4 Le « JEU 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.4. Deuxième étape de jeu dénommée « JEU 2 »

- 4.4.1 Dans la zone « Vos numéros » les joueurs pourront découvrir le symbole d'un coefficient multiplicateur qui peut être : X2. A chaque symbole est associé sa transcription en lettres, à l'exclusion de tout autre coefficient.

- 4.4.2 Si le joueur découvre un symbole coefficient multiplicateur X2 dans la zone « Vos numéros », alors il doublera le montant associé.

- 4.4.3 Le « JEU 2 » est perdant dans tous les autres cas.

4.5. Troisième étape de jeu dénommée « BONUS »

- 4.5.1 La troisième étape de jeu dénommée « BONUS » est composée d'une zone de jeu à gratter « Bonus ».

- 4.5.2 Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « Bonus » sont trois symboles.

- 4.5.3 Le joueur gratte la zone de jeu « Bonus » et découvre trois symboles. S'il découvre trois symboles « 7 », il remportera 7 000 F.

- 4.5.4 Le « BONUS » est perdant dans tous les autres cas.

- 4.6 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

- 4.7 Le ticket de jeu est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Papeete, le 03 décembre 2024.

Par délégation de la Présidente-Directrice
Générale de La Française des jeux

Le Directeur Général
de La Pacifique des jeux

Charles LANTIERI

Thierry GABARRET